

L'association l'Oiseau Bleu, membre du Groupement des Possibles, recherche un CHARGE DE PARTENARIATS LOGEMENT (H/F) pour le programme CONVERGENCE en Isère

TYPE DE CONTRAT	OU	DATE DE DEBUT	REFERENCE DE L'ANNONCE
CDD – 12 mois 35 h	Grenoble	Juin 2024	CPL1

Vous souhaitez travailler dans un environnement stimulant et chargé de valeurs, sur quantité de projets variés, autour de la thématique de la lutte contre la précarité ? Vous êtes le(la) bienvenu(e) ! Notre association œuvre dans les domaines de l'hébergement, l'accompagnement, l'emploi, la formation, la culture, l'enfance, la parentalité, la santé, les jeunes et l'innovation. Le groupement compte 4 associations membres : l'Oiseau Bleu, le Relais Ozanam, Cycles & Go et Cultures du Cœur. Pour plus d'information : www.groupementdespossibles.org

CONTEXTE



Le programme CVG est un projet qui vise à l'amélioration et la pérennisation de la situation des personnes en situation de grande exclusion par la co-construction et le renforcement de l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion qui les accueillent.

La mise en œuvre du programme CVG sur un territoire doit permettre à des publics très éloignés de l'emploi d'accéder à l'insertion par l'Activité Economique, dont les critères de sélection restent trop élevés au regard des freins lourds de retour à l'emploi constatés.

Sur le département de l'Isère, depuis 2019, Cohérence vise à renforcer et accompagner les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) afin de favoriser le recrutement, l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de précarité.

Dans la continuité du programme Cohérence, le programme CVG est une réponse aux enjeux du territoire pour l'emploi des personnes en situation de précarité.

Le programme CVG est également pertinent pour assurer des suites de parcours du dispositif STEP'S sur le territoire grenoblois ainsi que des programmes AAVA (Atelier

d'Adaptation à la Vie Active) et PHC (Premières Heures en Chantier) en cours de déploiement sur le territoire.



L'association **Convergence France** a été missionnée pour essayer ces programmes sur le territoire national, et accompagner leur mise en œuvre.

Le programme CVG a ainsi été déployé à Lyon, Nantes, Lille, Strasbourg, sur le département de la Charente, Marseille, Rouen, le département de l'Ille-et-Vilaine, de la Somme, de la Moselle, et de la Seine-Saint-Denis.

Le département de l'Isère fait partie des prochains territoires d'essaimage. L'objectif est de démarrer opérationnellement l'accompagnement de salariés en insertion à partir de mars 2024.

Il est prévu, sous réserve de validation par le COPIL, que le service Emploi (VIAE 38) de l'Oiseau bleu, membre du Groupement des Possibles, soit porteur des ressources de coordination mutualisées du collectif.

LE SERVICE

Rattaché(e) au service VIAE 38 vous intégrerez une équipe composée de 12 salariés. Ce service est spécialisé dans l'accompagnement vers l'emploi d'un public en situation de grande précarité. Il s'appuie sur le réseau des SIAE de l'agglomération grenobloise et du Pays voironnais pour construire les parcours professionnels. Vous vous appuyerez sur cette expertise pour mener à bien ce projet ainsi que sur la coordinatrice du programme convergence.

MISSIONS

Missions principales :

Constituer le réseau des partenaires Hébergement-Logement

- Identifier les acteurs de l'habitat souhaitant s'engager dans CVG et constituer un fichier des structures partenaires,
- Développer avec l'ensemble de ces structures un partenariat pérenne, facilitant le recours à leurs services lorsque les situations des salarié(e)s le nécessitent.

Gérer les dossiers complexes

- Rechercher, en lien étroit avec les chargé(e)s d'insertion professionnelle, des solutions d'hébergement/logement afin d'éviter les ruptures de parcours, en coordination avec le réseau de partenaires (gestion des situations d'urgence, recherche de solutions visant au maintien de l'accompagnement, etc...)

Animation du réseau partenarial

- Animer une relation régulière de travail, individuelle et collective, avec les chargé(e)s d'insertion sociale et professionnelle des chantiers CVG.

Accompagnement dans le logement

- Lorsque cela est nécessaire, réaliser les actions d'accompagnement dans le logement, en lien avec les chargé(e)s d'insertion des chantiers, dans le cadre d'ateliers collectifs ou à titre individuel.

Suivi et évaluation

- Réaliser le suivi des salarié(e)s ayant bénéficié de cet accompagnement, pendant un an après l'entrée dans le logement,
- Suivre les actions réalisées (suivi des parcours, reporting, ...),
- Suivre les partenariats et préparer les bilans annuels.

Missions secondaires :

- Participer aux activités et projets des chantiers d'insertion CVG,
- Participer aux différents comités de suivi,
- Représenter le programme CVG auprès des interlocuteurs du logement et de l'hébergement,
- Informer et actualiser des tableaux de bord et bases de données.

PROFIL

Compétences techniques

- Connaissance des dispositifs et modalités d'accès au logement,
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Power Point, Excel).

Compétences transverses

- Savoir mobiliser différents acteurs pour apporter des solutions aux problématiques rencontrées par les salarié(e)s en insertion,
- Savoir adopter une posture d'accompagnement avec les salarié(e)s en insertion et les chantiers porteurs,
- Savoir rendre compte, oralement et par écrit, à différents interlocuteurs (partenaires, chantiers d'insertion, équipe...),
- Savoir gérer des priorités, prendre des initiatives et s'adapter à différents acteurs.

COMMENT POSTULER

Envoyer lettre de motivation (impérative) + CV à recrutement@groupementdespossibles.org en rappelant la référence de l'annonce **avant le 31 Mai 2024**.

AVANTAGES ET REMUNERATION

- Rémunération selon Convention Collective : Accords CHRS NEXEM (ex- SYNEAS, ex- SOP), reprise de l'ancienneté
Rémunération selon expérience à partir de 2 020 € brut/mois
- 3 jours de congés supplémentaires par trimestre (hors été)
- Prise en charge transports en commun à 50 % + forfait mobilité durable
- Prise en charge de la mutuelle à 70 %
- Indemnité de précarité de 10 %
- Congés enfant(s) malade(s)
- Maintien de salaire en cas d'arrêt maladie
- Aides liées au 1 % logement
- Plan de formation ambitieux
- Comité Social et Economique,
- Travail en semaine et en journée uniquement